

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 40-23
Séance du lundi 25 septembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 25 septembre 2023 à 14h30, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENT(S) :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Actualisation de l'offre de prix de l'opération de construction en VEFA de 27 logements collectifs suite à l'augmentation de la surface habitable - rue Emile Zola à BEZONS.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 35-21 du 20 septembre 2021 autorisant l'engagement de l'opération ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 27-22 du 8 juillet 2022 autorisant l'actualisation de l'offre de prix ;

Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur GENESTONE pour un prix d'acquisition (toutes annexes et places de stationnement incluses) à hauteur maximum de 3 230 € HT/m² de surface habitable, pour environ 1 745 m² SHAB et 1 615 € HT/m² de surface habitable pour environ 90 m² SHAB, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 5 782 298 € HT et le prix de revient prévisionnel à 5 983 232 € HT, soit 6 488 360 € TTC (LASM) pour une surface d'environ 1 835 m² ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisées est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 2 % du prix d'acquisition prévisionnel de 5 782 298 € HT ;

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % maximum du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI

